

Barème des honoraires

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES et TERRAINS:

<u>venueur</u>	70 d 1101101d1103 1.1.C.
15 200 €	→ 15 % avec un minimum forfaitaire de 1000
à 31 999 €	→ 10 %
à 54 999 €	→ 8%
à 84 999 €	→ 7 %
à 99 999 €	→ 6 %
à 134 999 €	→ 5,5 %
à 174 999 €	→ 5 %
à 249 999 €	→ 4,5 %
et plus	→ 4 %
	 à 31 999 € à 54 999 € à 84 999 € à 99 999 € à 134 999 € à 174 999 € à 249 999 €

% d'honoraires T.T.C.

ESTIMATION IMMOBILIERE:

Prix net vendeur

GRATUIT si mandat de vente en suivant − 150 € T.T.C. sans mandat de vente

TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE :

Honoraires de négociation 10 % H.T. + TVA à 20,00 %

du prix de vente supporté par le preneur

LOCATIONS:

Etat des lieux d'entrée → 3 € T.T.C maximum par m²

Frais de visite(s)

Constitution de dossier

Rédaction du bail

8 € T.T.C maximum par m²

Honoraires sur locaux commerciaux & professionnels → 10 % H.T. + TVA à 20,00 % du montant du loyer annuel supporté par le preneur.

Barème établi le 15.06.2015

